

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2017/156

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 12 mai 2017

OBJET :

**REGLEMENT
INTERIEUR DU
SERVICE JEUNESSE**

L'an deux mille dix-sept, le seize mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

PRESENTS : Sylvain SARAGOSA, Georges SCHMITT, Florence GABRY, Patrice BRONSART, Isabelle PARENT, Evelyne POIGNON, Christophe VIGIER, Jacques GAUBOUR, Nuno DIAS, Olivier POIGNON, Karim KENTACHE, Fabrice HUYLEBROECK, Katya SCHMITT, Véronique PETIT

PROCURATIONS : Betty HUYLEBROECK pouvoir à Fabrice HUYLEBROECK – Aude POIREE pouvoir à Christophe VIGIER

EXCUSE(S) : Corinne TANGE, Eric CASSERON, Jacques LABARRE, Martine GHENASSIA

ABSENT(S) : Betty HANAUER-BEASLAY, André LEFEVRE

SECRETAIRE DE SEANCE : Véronique PETIT

Nombre de Conseillers en

Exercice : 22

Présents : 14

Votants : 16

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 17 mai 2017

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

oooooooo

Madame Katya SCHMITT, Conseillère déléguée aux services enfance jeunesse affaires péri et extrascolaires, informe l'assemblée délibérante du nouveau règlement du service jeunesse.

Les modifications apportées concernent essentiellement les délais d'inscriptions et les tarifs.

Le règlement et les tarifs seront applicables au 04 Septembre 2017.

Le Conseil Municipal ;
Après en avoir délibéré ;
A l'unanimité :

APPROUVE et **VALIDE** le nouveau règlement des services périscolaires et cantine.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

Le Maire,